

Check-list des actes techniques pour les ASSC (revu mars 2023)

Concerne les contrats d'apprentissage ASSC débutés dès août 2017

L'objectif est d'informer clairement de ce qui doit être acquis au niveau technique par un apprenti durant son apprentissage ASSC, en créant un document simple, factuel et de référence, à disposition des entreprises formatrices et des apprentis.

La référence légale est le careum des ASSC et les indications d'OdASanté. Tant que cela ne remet pas en cause l'autorisation de former, les employeurs peuvent adapter cette liste de références ou déléguer des éléments lors d'un stage, tout ne pouvant pas être vu dans chaque entreprise formatrice.

Le document permet de synchroniser le moment de l'apprentissage en entreprise avec le moment où l'acte est vu en CIE. Un apprenti peut effectuer une tâche sur délégation, de manière autonome après que celle-ci a été évaluée comme acquise au sein de l'entreprise formatrice. Avant d'effectuer l'acte technique, on vérifiera que l'apprenti est capable d'expliquer la technique de soins, qu'il en connaît les objectifs et l'anatomie physiopathologique qui y est liée.

Compétence opérationnelle OdAS	Dénomination	Etudié en CIE/ à l'école	Vérifié acquis dans l'entreprise
E1	Désinfecte les instruments et les surfaces, lavage des mains hygiénique et simple	1 ^{er}	
B5	Assistance au repas	1 ^{er}	
B1	Réfection de lit vide et occupé	1 ^{er} + 2 ^{ème}	
B1	Toilette complète au lit	1 ^{er} + 2 ^{ème}	
B1	Toilette au lavabo	1 ^{er} + 2 ^{ème}	
B1	Shampooing au lit et coiffure, rasage	1 ^{er} + 2 ^{ème}	
B1	Soins de bouche et hygiène bucco-dentaire	1 ^{er} + 2 ^{ème}	
B2	Ergonomie professionnelle et personnelle (manutention)	1 ^{er} + 2 ^{ème}	
B2	Bandage des jambes (prophylaxie des thromboses et courbatures). Manipulation minerve et gilet	1 ^{er} + 2 ^{ème}	
D1	Signes vitaux (TA, puls, resp, temp)	2 ^{ème}	
B3	Utilise les moyens auxiliaires pour l'élimination, la régulation de l'activité intestinale et vésicale ¹ + soins externes et surveillance de sonde vésicale, vidange de l'Uriflac ²	2 ^{ème}	

¹ Selon manuel de formation ASSC 2017, registre E, p. 25

² Par analogie du tableau des activités de soins du CHUV, ed. 2018, p.2

Compétence opérationnelle OdAS	Dénomination	S'acquiert au semestre...	Vérfié acquis dans l'entreprise
B3	Stomie: vidange de poche et changement de plaque et poche ³	2 ^{ème}	
B3	Analyse des urines avec bandelettes	2 ^{ème}	
D6	Effectue des injections sous-cutanées	3 ^{ème}	
D6	Effectue des injections intramusculaires ⁴ dans la cuisse, ou sur le bras, ou dans la zone ventro-glutéale ⁵	3 ^{ème}	
B1	Toilette en situation particulière (matériel orthopédique ou auditif)	3 ^{ème}	
D2	Prises de sang, HGT	3 ^{ème}	
D3	Préparation des semainiers sur la base d'une ordonnance médicale, et connaît le système de gestion des erreurs. <i>Pas d'exception sur les médicaments. Les règles de traçabilité des stupéfiants doivent être appliquées⁶.</i>	3 ^{ème}	
D3	Propose sa préparation à un deuxième contrôle. Au moment de donner, contrôle ce qu'il donne	3 ^{ème}	
D1	Bilan hydrique	3 ^{ème}	
B4	Mise en place d'O2 et d'aérosol médical, saturation	4 ^{ème}	
D5	Prépare et administre l'alimentation par voie entérale, en situation stable ⁷ , avec une sonde déjà en place. L'apprenti peut régler le débit d'une sonde PEG. Il n'a pas le droit de calculer le débit d'une sonde PEG.	4 ^{ème}	
D5	Utilisation et entretien d'une nutripompe	4 ^{ème}	
D4	Prépare ⁸ et administre une perfusion sans médicament quand une voie périphérique est déjà en place. L'apprenti ASSC peut calculer le débit et régler la pompe, sur ordre. L'apprenti ne prépare pas et ne pose pas de perfusion hypertonique.	4 ^{ème}	
D4	Change une perfusion qui contient des médicaments quand une voie périphérique est déjà en place, <i>pour</i>	4 ^{ème}	

³ CHUV, idem, p.3

⁴ CAREUM 2017, p114 infra décrit brièvement un site d'injection privilégié pour les vaccins, sans donner explicitement de licence pour que les ASSC puissent effectuer l'acte de vaccination.

⁵ P. 114 sqq, CAREUM 2017 ASSC, fascicule domaine de compétences D 2/2

⁶ Selon récapitulatif OrTra Fribourg, novembre 2018.

⁷ CHUV, idem, p.3

⁸ Pour tout D4, selon p.33 sqq CAREUM 2017 ASSC, fascicule domaine de compétences D 2/2

<i>autant que le patient ait déjà reçu une première dose -> pas de primo-injection⁹.</i>			
Compétence opérationnelle OdAS	Dénomination	S'acquiert au semestre...	Vérifié acquis dans l'entreprise
D4	Change un pansement lorsqu'une voie est déjà en place et procède au retrait d'un cathéter veineux périphérique	4 ^{ème}	
D4	Doit savoir poser un cathéter pour perfusion sous-cutanée ¹⁰ .	4 ^{ème}	
D7	Change un pansement de plaie de 1 ^{er} ou 2 ^{ème} degré en voie de guérison en se conformant aux prescriptions. Ne peut pas changer le protocole de traitement établi.	4 ^{ème}	
D7	Réfection de pst de voie veineuse périphérique. Ablation de voie veineuse périphérique ¹¹ .	4 ^{ème}	
D7	Doit savoir décrire une plaie	4 ^{ème}	
D7	Escarres: applique les principes de prévention et connaît les stades de gravité d'une escarre ¹²	4 ^{ème}	
B3	Pose et retrait ¹³ d'une sonde vésicale trans urétrale, homme et femme ¹⁴ . Ne pose pas de sonde vésicale en cas de 1 ^{er} sondage. Ne pose pas de sonde vésicale en cas de globe. Ne peut pas rincer la sonde vésicale.	4 ^{ème}	
C2	Collabore à l'accompagnement des personnes en fin de vie.	4 ^{ème}	
C3	Participe à l'accompagnement de patients dans les situations de crise.	4 ^{ème}	
C5	Soutient les patients présentant des troubles du comportement	4 ^{ème}	
C4	Mesure d'accompagnement ¹⁵ dans des situations de soins palliatifs	5 ^{ème}	
C1	Situations d'urgence (premiers secours), BLS	5 ^{ème}	

./.

⁹ Ibid.

¹⁰ P. 24 et ss, CAREUM 2017 ASSC, fascicule domaine de compétences D2/2, pour indications et réalisation.

¹¹ Mais **Pas** de rinçage de voie veineuse périphérique, cet acte est considéré comme un acte IV, c'est un acte infirmier

¹² P. 134, CAREUM 2017 ASSC, idem

¹³ Retrait: seulement mentionné dans manuel de formation ASSC 2017, registre E, p. 21

¹⁴ P.195, CAREUM 2017 ASSC, fascicule domaine de compétences B 1/2

¹⁵ Par exemple stimulation basale, massage, compresse, pour atténuer la douleur et promouvoir le bien-être ainsi que la qualité de vie.

Addendum OdaSanté, septembre 2020:

En ce qui concerne les bases de la formation, il n'existe pas de directives concernant les médicaments que l'ASSC peut ou ne peut pas administrer. Les médicaments que les ASSC sont autorisées à injecter par voie sous-cutanée ou intramusculaire dépend des règles de l'entreprise. En ce qui concerne les perfusions sous-cutanées, la CDAQ ASSC élaborera d'ici fin 2020 une recommandation sur l'utilisation des perfusions sous-cutanées, entendant ainsi favoriser une mise en œuvre la plus homogène possible.

Autre précision:

Mesures, test et surveillance: l'ASSC en formation n'effectue pas d'hémocultures à chaud et froid.
L'ASSC en formation ne fait pas d'ECG chez un patient stable.